

65510 - Fonds de solidarité communale

**Contrats départementaux de développement territorial
et humain - Proposition d'attribution de subventions au
titre du fonds de solidarité communale et du fonds
d'innovation et d'approbation
des termes des projets de conventions financières**

CP/2020/216

Service chef de file :

E2 - Direction des finances et de la commande publique

E220 - Service du budget et de la dette

Résumé :

Le présent rapport propose à la Commission Permanente d'attribuer des aides départementales aux Communes dans le cadre des contrats départementaux, au titre du Fonds de solidarité communale et du Fonds d'innovation et d'approuver les termes des projets de conventions financières annexées au présent rapport, pour un montant total de 2 682 460,00 €.

I – RAPPEL DES PRINCIPAUX CRITERES D'ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS AU TITRE DU FONDS DE SOLIDARITE COMMUNALE

Par délibération du 20 mars 2017 (CD/2017/004), le Conseil Départemental a approuvé les modalités de gestion du Fonds de solidarité communale. Celui-ci a pour vocation d'aider les communes à financer les investissements indispensables à la vie locale, à raison d'un seul et unique projet par commune sur la durée du mandat municipal.

Par délibération du 11 décembre 2017 (CD/2017/077), le Conseil Départemental a défini, dans le cadre de la démarche de partenariat renforcé des contrats départementaux de développement territorial et humain, les enjeux prioritaires des quatre territoires d'actions (Ouest, Nord, Sud, Eurométropole de Strasbourg).

L'aide du Département au titre du Fonds de solidarité communale plafonnée à 100 000 euros est calculée en référence au lieu d'implantation du projet, sur la base du taux modulé de la commune en vigueur au moment du dépôt de la demande de subvention. La subvention sera versée sur présentation par le maître d'ouvrage des factures de travaux acquittées.

L'attribution d'une subvention au titre du Fonds de solidarité communale exclut l'attribution d'une contribution du Département au titre du Fonds de développement et d'attractivité et du Fonds d'innovation territoriale pour un autre projet porté par la commune.

Par délibération du 11 décembre 2017 (CD/2017/077), le Conseil Départemental a décidé que l'approbation des contrats départementaux de développement territorial et humain par les conseils municipaux constituait un préalable à la contractualisation de projets et au financement de ces derniers par le Département du Bas-Rhin.

Par délibération du 26 mars 2018 (CD/2018/001) le Conseil Départemental a décidé de compléter les modalités de gestion du Fonds de solidarité communale notamment pour les projets de voirie, offrant la possibilité à une commune de faire bénéficier, à sa place, l'EPCI dont elle est membre dès lors que cet EPCI est compétent pour ce qui concerne la voirie.

Par délibération du 24 juin 2019 (CD/2019/045) le Conseil Départemental a décidé de compléter et préciser les modalités de gestion du Fonds de solidarité communale notamment pour les projets de création, de réhabilitation, de rénovation d'un équipement sportif porté par une association, offrant la possibilité à une commune d'en faire bénéficier, à sa place, l'association.

Par délibération du 4 novembre 2019 (CD/2019/059) le Conseil Départemental a décidé de compléter et préciser les modalités de gestion du Fonds de solidarité communale notamment pour les projets de création, de réhabilitation, de rénovation d'un équipement porté par des foyers sociaux et médico-sociaux, offrant la possibilité à une commune d'en faire bénéficier, à sa place, le foyer.

Par délibération du 22 juin 2020 (CD/2020/021) le Conseil Départemental a décidé, compte tenu de la crise sanitaire liée à l'épidémie de COVID-19 et de ses conséquences négatives sur l'économie bas-rhinoise, d'approuver les mesures d'adaptation des règles régissant les contrats départementaux de développement territorial et humain et de modifier en conséquence, par dérogation le règlement financier du Département du Bas-Rhin, la délibération n° CD/2017/004 du 20 mars 2017 ainsi que la délibération n° CD/2018/078 du Conseil départemental du Bas-Rhin du 26 mars 2018 et les délibérations subséquentes régissant les contrats départementaux de développement territorial et humain.

II – PROPOSITION D'ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS

Les demandes déposées par les Communes suivantes au titre du Fonds de solidarité communale figurent dans les tableaux ci-après.

Pour leurs projets respectifs, il est proposé à la Commission Permanente d'attribuer au titre du Fonds de solidarité communale les aides départementales suivantes :

- Sur le Territoire Ouest :

Commune	Projet	Montant éligible	Montant Proposé
COMMUNE DE DINGSHEIM	travaux de voirie	311 100,00	100 000,00
COMMUNE DE DRULINGEN	travaux de mise en valeur du centre-bourg	869 405,00	100 000,00
COMMUNE DE ERNOLSHEIM LES SAVERNE	travaux de rénovation de la Rue des Vergers	217 555,00	69 618,00
COMMUNE DE FURDENHEIM	travaux de voirie - Aménagement de la Rue du Stade	363 046,22	100 000,00

COMMUNE GOTTESHEIM	DE	travaux de réfection de la rue de Geiswiller	39 342,25	14 164,00
COMMUNE GRIESHEIM SOUFFEL	DE SUR	réfection de voiries communales	330 437,50	100 000,00
COMMUNE GUNGWILLER	DE	travaux d'aménagement de sécurité et création d'un trottoir	72 498,00	29 000,00
COMMUNE TRUCHTERSHEIM	DE	restructuration et extension des vestiaires du Club-house et aménagement de terrains de pétanque	754 432,05	100 000,00
COMMUNE VOLKSBERG	DE	travaux d'extension de la rue des Jardins	82 500,10	33 001,00
COMMUNE WEISLINGEN	DE	travaux de chauffage dans la salle polyvalente	13 411,00	5 365,00
COMMUNE ALTENHEIM	DE	Construction d'un groupe scolaire par le SIVOS du Sternenberg	4 063 033,00	100 000,00
COMMUNE FRIEDOLSHEIM	DE	Construction d'un groupe scolaire par le SIVOS du Sternenberg	4 063 033,00	100 000,00
COMMUNE FURCHHAUSEN	DE	Construction d'un groupe scolaire par le SIVOS du Sternenberg	4 063 033,00	100 000,00
COMMUNE LANDERSHEIM	DE	Construction d'un groupe scolaire par le SIVOS du Sternenberg	4 063 033,00	100 000,00
COMMUNE LITTENHEIM	DE	Construction d'un groupe scolaire par le SIVOS du Sternenberg	4 063 033,00	100 000,00
COMMUNE LUPSTEIN	DE	Construction d'un groupe scolaire par le SIVOS du Sternenberg	4 063 033,00	100 000,00
COMMUNE MAENNOLSHEIM	DE	Construction d'un groupe scolaire par le SIVOS du Sternenberg	4 063 033,00	100 000,00
COMMUNE SAESSOLSHEIM	DE	Construction d'un groupe scolaire par le SIVOS du Sternenberg	4 063 033,00	100 000,00
COMMUNE WALDOLWISHEIM	DE	Construction d'un groupe scolaire par le SIVOS du Sternenberg	4 063 033,00	100 000,00
COMMUNE WESTHOUSE- MARMOUTIER	DE	Construction d'un groupe scolaire par le SIVOS du Sternenberg	4 063 033,00	100 000,00
COMMUNE WOLSCHHEIM	DE	Construction d'un groupe scolaire par le SIVOS du Sternenberg	4 063 033,00	100 000,00
COMMUNE WINTZENHEIM KOCHERSBERG	DE	travaux de voirie sur la Commune de Wintzenheim-Kochersberg	341 337,68	100 000,00
Total				1 851 148,00

- **Sur le Territoire Eurométropole de Strasbourg :**

Commune	Projet	Montant éligible	Montant Proposé
COMMUNE DE HOLTZHEIM	réalisation d'un terrain de football synthétique A8	288 860,00	51 995,00
		Total	51 995,00

- **Sur le Territoire Sud :**

Commune	Projet	Montant éligible	Montant Proposé
COMMUNE DE BINDERNHEIM	travaux de voirie, réfection du chemin de Zelsheim, aménagement de l'entrée Est et traversée du pont du Canal	300 000,00	96 000,00
COMMUNE DE BOURG BRUCHE	projet de chaufferie bois automatique et rénovation énergétique de l'école	158 000,00	55 300,00
COMMUNE DE MACKENHEIM	travaux d'aménagement de la rue Saint Cyprien	492 319,00	88 618,00
COMMUNE DE NATZWILLER	travaux d'eau potable et de voirie, rue de Mintzfeld et rue Gros Champs	389 498,00	100 000,00
COMMUNE DE OHNENHEIM	réhabilitation d'un abri-bus	9 259,00	2 963,00
COMMUNE DE REICHSFELD	travaux de voirie chemins du Leh et Ehe ainsi qu'au lieudit Siebenweg	96 954,75	34 904,00
COMMUNE DE REICHSFELD	travaux de voirie chemin de l'Altenberg et rue de l'Ungersberg	176 325,59	63 478,00
COMMUNE DE UTTENHEIM	travaux de réparation des cloches de l'église	5 208,00	1 667,00
		Total	442 930,00

- **Sur le Territoire Nord :**

Commune	Projet	Montant éligible	Montant Proposé
COMMUNE DE BIBLISHEIM	restauration de l'église et du calvaire	71 618,08	24 351,00
COMMUNE DE ESCHBACH	travaux de voirie et d'éclairage de la rue des Roses	268 615,00	100 000,00
COMMUNE DE OFFWILLER	travaux de réfection de différentes voirie	360 500,00	100 000,00
COMMUNE DE VAL DE MODER	travaux d'aménagement de la Place de la République	429 719,00	98 836,00
		Total	323 187,00

Ces Communes ont approuvé les enjeux prioritaires de leur territoire d'action ainsi que les contrats départementaux de développement territorial et humain correspondants.

Les commissions territoriales Nord, Ouest, Sud réunies le 31 août 2020 et la Commission territoriale de l'Eurométropole Strasbourg réunie le 3 septembre 2020 ont émis un avis favorable à ces propositions.

Il est proposé à la Commission Permanente d'approuver les termes des projets de convention financière à conclure entre le Département et les Communes figurant dans les tableaux ci-dessus et d'autoriser le Président à signer ces conventions.

III – Fonds d'innovation - cité des énergies

La Communauté de Communes Sauer-Pechelbronn, entourée de nombreux partenaires publics et privés, est engagée dans un projet de renouvellement du Musée Français du Pétrole et une étude de faisabilité a permis de dégager les premières pistes pour l'aménagement de l'ancien carreau Clémenceau, friche industrielle qui pourrait accueillir une cité des énergies. La Communauté de Communes lance une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour concrétiser le projet.

Cette mission devrait permettre, en lien avec les études pollution et les premières sécurisations du site :

- d'affiner le programme général de la première phase de la cité des énergies en cherchant à optimiser le budget de fonctionnement et en réinterrogeant les fonctions prévues et leur mode de gestion, pour définir un modèle économique viable ;
- d'établir le programme technique détaillé (fiches-espaces, rédaction des cahiers des charges de maîtrise d'œuvre, etc.).

Le coût de cette mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage est estimé à 40 000,00€. La Région Grand Est a été sollicitée par la Communauté de Communes et dans l'attente de sa réponse, le plan de financement est le suivant :

Etude	Montant HT	Financeurs	Montant HT
Etude AMO	40 000,00 €	Communautés de Communes de Sauer-Pechelbronn	18 400,00 €
		Leader	8 400,00 €
		Département	13 200,00 €
Total	40 000,00 €	Total	40 000,00 €

Il est proposé à la Commission Permanente d'attribuer une subvention d'un montant de 13 200,00 € à la Communauté de Communes de Sauer-Pechelbronn soit 33% du coût total de l'AMO, conformément aux critères de financement du fonds d'innovation territoriale du contrat départemental (délibération n°CD/2017/004 du 20 mars 2017).

Il est également proposé à la Commission Permanente d'approuver les termes du projet de convention afférente à conclure entre le Département et la Communauté de Communes de Sauer-Pechelbronn, maître d'ouvrage de l'étude.

IV- Cartouches financiers

Identifiant de l'AP	Libellé de l'AP	Montant de l'AP	Montant disponible sur l'AP (non engagé)	Montant proposé
FSC 2018/1	G 2018 2021 Fonds de	50 000 000,00 €	26 082 431,47 €	2 669 260,00 €

	Solidarité Communale			
FDS INNOVI	G 2018 2021 Fonds d'Innovation Invest	200 000,00 €	110 493,00 €	13 200,00 €

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son Président, décide:

- d'attribuer des subventions au titre du Fonds de solidarité communale pour un montant total de 2 669 260,00 €, aux Communes figurant dans les tableaux annexés à la présente délibération, conformément aux modalités fixées par le règlement financier départemental;

- d' autoriser la Commune de Natzwiller, par dérogation au règlement financier, à reverser tout ou partie de la subvention au SIVOM de la Haute-Bruche pour la partie des travaux relevant des compétences et/ou de la délégation donnée de la Commune au SIVOM dans le cadre des travaux d'eau potable et de voirie.

- d'approuver les termes des projets de conventions financières à conclure entre le Département et les Communes figurant dans les tableaux annexés à la présente délibération conformément au modèle joint en annexe;

- d'autoriser son Président à signer les conventions à conclure avec les Communes figurant dans les tableaux annexés à la présente délibération;

- d'approuver, dans le cadre de la démarche de partenariat renforcé au travers du contrat départemental de développement territorial et humain du territoire Nord, le principe de la participation du Département du Bas-Rhin au projet de réalisation d'une étude des besoins et de faisabilité dans le cadre du projet de cité des énergies porté par la Communauté de Communes de Sauer-Pechelbronn;

- d'attribuer une subvention au titre du fonds d'Innovation Territoriale de 13 200,00 € à la Communauté de Communes de Sauer-Pechelbronn.

Strasbourg, le 04/09/20
Le Président du Conseil Départemental

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'F' followed by a long, sweeping horizontal stroke that curves upwards at the end.

Frédéric BIERRY